



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 22/2017
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de M. Vladimir D'Angelo intitulé
"Le mouvement c'est la santé!"**

Séance de la commission

Date	Mardi 9 janvier 2018, à 19h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle n°6

Vevey, le 27 novembre 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

De plus en plus de communes vaudoises acquièrent, depuis quelques années déjà, des installations de sport en plein air afin de permettre à toutes et à tous de pratiquer une activité physique sur des engins accessibles librement et en tout temps.

Afin de sonder les besoins d'un tel dispositif auprès des Veveysans, deux engins de fitness extérieur comprenant 4 modules d'exercices avaient été mis en test par la société Urbafit au Jardin du Rivage du 29 mars au 29 mai dernier. Le thermomètre de satisfaction, de type "Smiley box", a permis de recueillir 7'530 avis d'utilisateurs dont 81% de votes positifs à la question « Aimeriez-vous l'installation permanente d'un parc de fitness de plein air de 10 à 12 exercices différents à Vevey ? ». Il est également ressorti de l'évaluation que les machines ont été utilisées régulièrement sur toute la période, avec une légère augmentation le week-end, et des pics de fréquentation entre 16h et 19h.

Face à ce succès, la DJEFS-Secteur sports a proposé à la Municipalité de développer des aires de fitness extérieurs dans le cadre d'un parcours santé et sportif urbain intergénérationnel à définir en collaboration étroite avec les différents services concernés sur les 3 à 5 prochaines années.

L'étape initiale de ce projet a été de créer un premier parc de fitness en plein air à l'emplacement de l'ancienne rampe de skateboard, à l'embouchure de la Veveyse. Les raisons du choix de cet emplacement ont été multiples : facilité d'accès tout public (6 à 99 ans), proximité d'espaces de loisirs et environnement exceptionnel. Ce lieu constitue également une opportunité puisque le fitness a été directement implanté sur le socle en béton de l'ancienne rampe de skateboard, réduisant le coût des travaux de quelque Fr. 12'000.-.

La taille du socle en béton existant a permis l'installation de 5 engins de 2 modules chacun, soit une palette de 10 machines différentes mais complémentaires pour des exercices cardiovasculaires (planche de surf, marcheur, vélo elliptique), musculaires (barre de traction, barres parallèles, banc abdominal, pull down) et de détente/souplesse (gouvernail, masseur lombaire, manège). Ce dispositif répond, par ailleurs, aux besoins de différents publics, pour des entraînements variés et accessibles quel que soit le niveau de forme physique, l'âge et de taille.

L'offre pour l'achat de 10 machines a été chiffrée à Fr. 40'000.- par Urbafit Sàrl. C'est ajouté à cela les frais liés au transport, l'installation et la visserie pour Fr. 3'500.- ainsi que la TVA de Fr. 3'480.- pour un total final de Fr. 46'980.- TTC.

L'entreprise Urbafit Sàrl a été choisie pour la stabilité, la robustesse et la durabilité de ses machines, lesquelles sont conçues, fabriquées et assemblées à Genève, contrairement aux autres fournisseurs sollicités. Elles sont toutes certifiées selon les normes sécuritaires en vigueur (EN 1176) et ont été validées par les professionnels de la branche (Swiss Olympic et Office Fédéral de la Santé Publique). Chaque module est muni d'une fiche explicative des exercices, avec une mise en garde afin d'éviter les blessures. Comme requis par Agenda 21, l'entreprise a remis le questionnaire sur son engagement social et environnemental et réunit toutes les conditions exigées.

L'entretien des machines est offert durant l'année de l'installation. Pour la suite, Urbafit Sàrl a proposé un contrat d'entretien annuel qui couvre deux passages comportant un contrôle visuel, fonctionnel et structurel du parc des machines (selon les normes EN 1176) ainsi que le changement de toutes les pièces défectueuses. Le montant de ce contrat annuel se monte à Fr 2'500.-.

Le coût d'achat du dispositif (Fr. 46'980.- TTC) a été sensiblement réduit par une double source de financement :

- a) le soutien cantonal "Sport Santé" à hauteur de Fr 11'745.-, soit 25% du dispositif, qui a été sollicité par le Secteur sports auprès du Service de la Santé Publique (SSP) et du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS),
- b) l'indemnité de l'ECA de Fr. 20'712.- versée sur un compte d'attente suite à l'incendie intentionnel de l'installation de saut à la perche de Copet III le 20.4.2015. Fin 2016 l'ECA a versé une indemnité à hauteur de Fr. 13'200.- pour les dommages immobiliers et de Fr. 7'512.- pour les dommages mobiliers subis par la Ville.

Le solde, soit Fr. 14'523.-, a été assuré par la trésorerie courante, au débit du compte no 951.3114 « Achats matériel et fournitures » de la DJEFS-Secteur sports.

Le premier fitness de plein air de Vevey a ainsi été inauguré le 25 août dernier à l'emplacement de l'ancienne rampe de skateboard, à l'embouchure de la Veveyse. Disposées au bord du lac, libres d'accès et ouverts à un public intergénérationnel, ces installations visent à permettre aux Veveysans, comme aux visiteurs de la ville d'images, tous âges confondus, de s'adonner aux joies du sport d'extérieur tout au long de l'année.

Cette installation jouit depuis lors toujours d'un énorme succès et les retours reçus sont tous positifs.

La DJEFS-Secteur sports, en collaboration avec les services concernés, proposera à la Municipalité dès la rentrée 2018 de développer la deuxième étape du projet, respectivement l'identification de nouveaux lieux d'implantation de fitness extérieurs et les possibilités de financement auprès des partenaires extérieurs. Il s'agirait ainsi à terme d'offrir à la population veveysane un parcours santé et sportif urbain à travers la ville ; « une piste vita urbaine ».

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis n°22/2017 du 27 novembre 2017, concernant la réponse au postulat de M. Vladimir D'Angelo intitulé « Le mouvement c'est la santé! »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'approuver le rapport-préavis en réponse au postulat de M. Vladimir D'Angelo « Le mouvement c'est la santé ! »

et propose de le considérer comme réglé.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipal-délégué : M. Lionel Girardin

Annexe : photos de l'installation

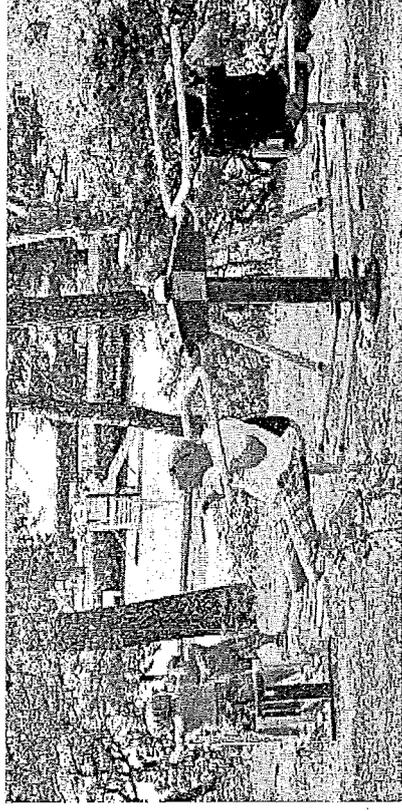




Le Mouvement c'est la SANTÉ'

Pour permettre aux personnes du 3ème âge de faire du sport.

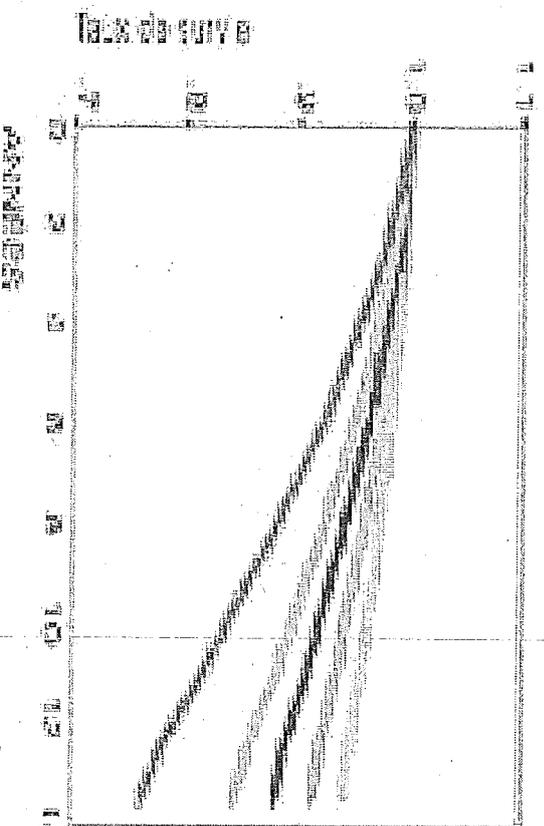
Postulat pour l'installation d'appareils de fitness dans les parcs et jardins de la Ville.



Le mouvement c'est la santé

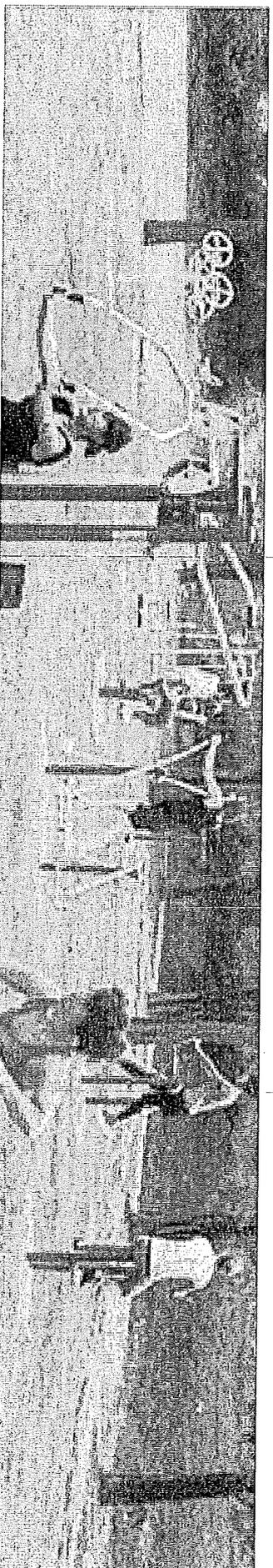
- Plus on fait moins on est malade

Taux de surpoids en fonction
des années habituelles de vie

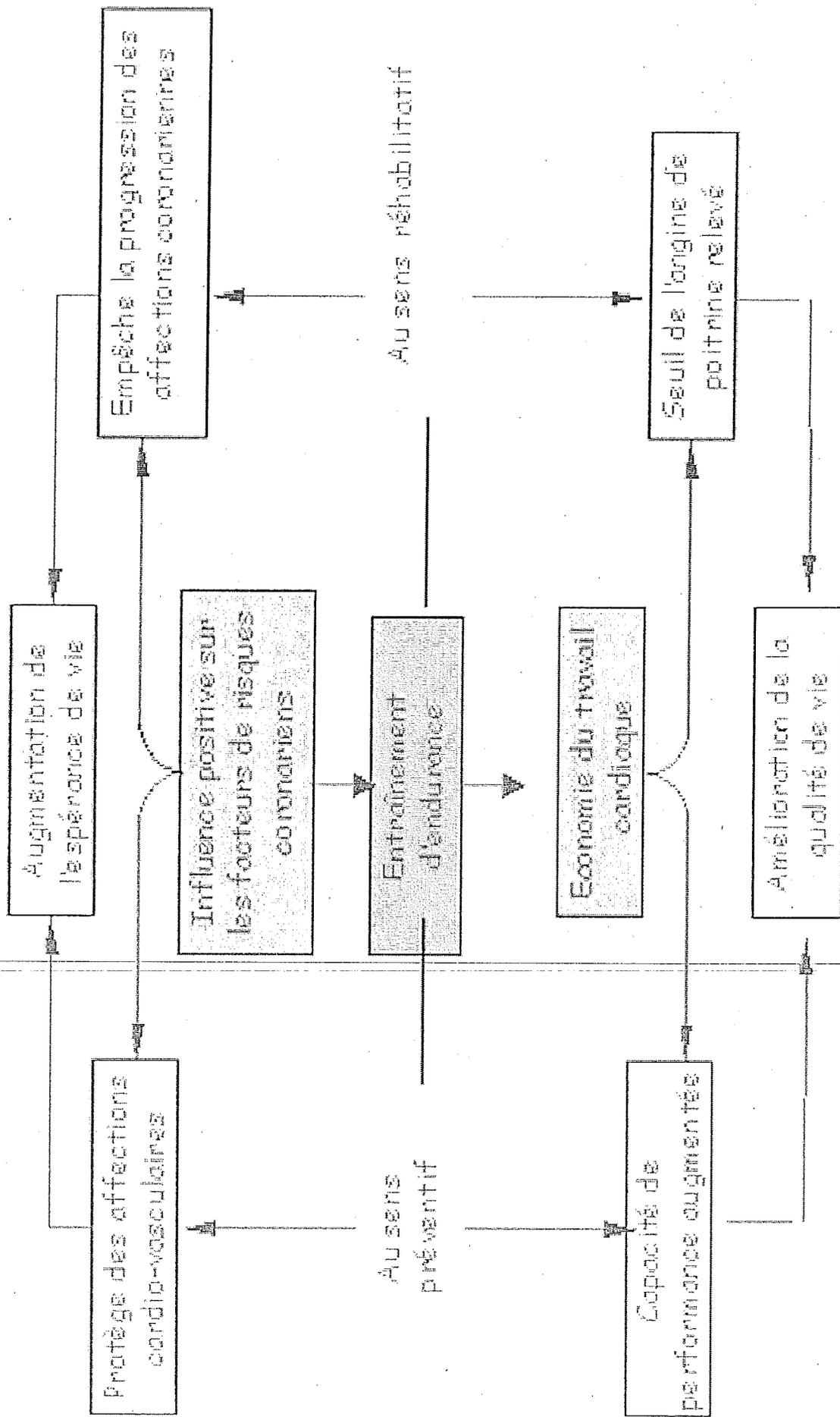


Source: www.insee.fr

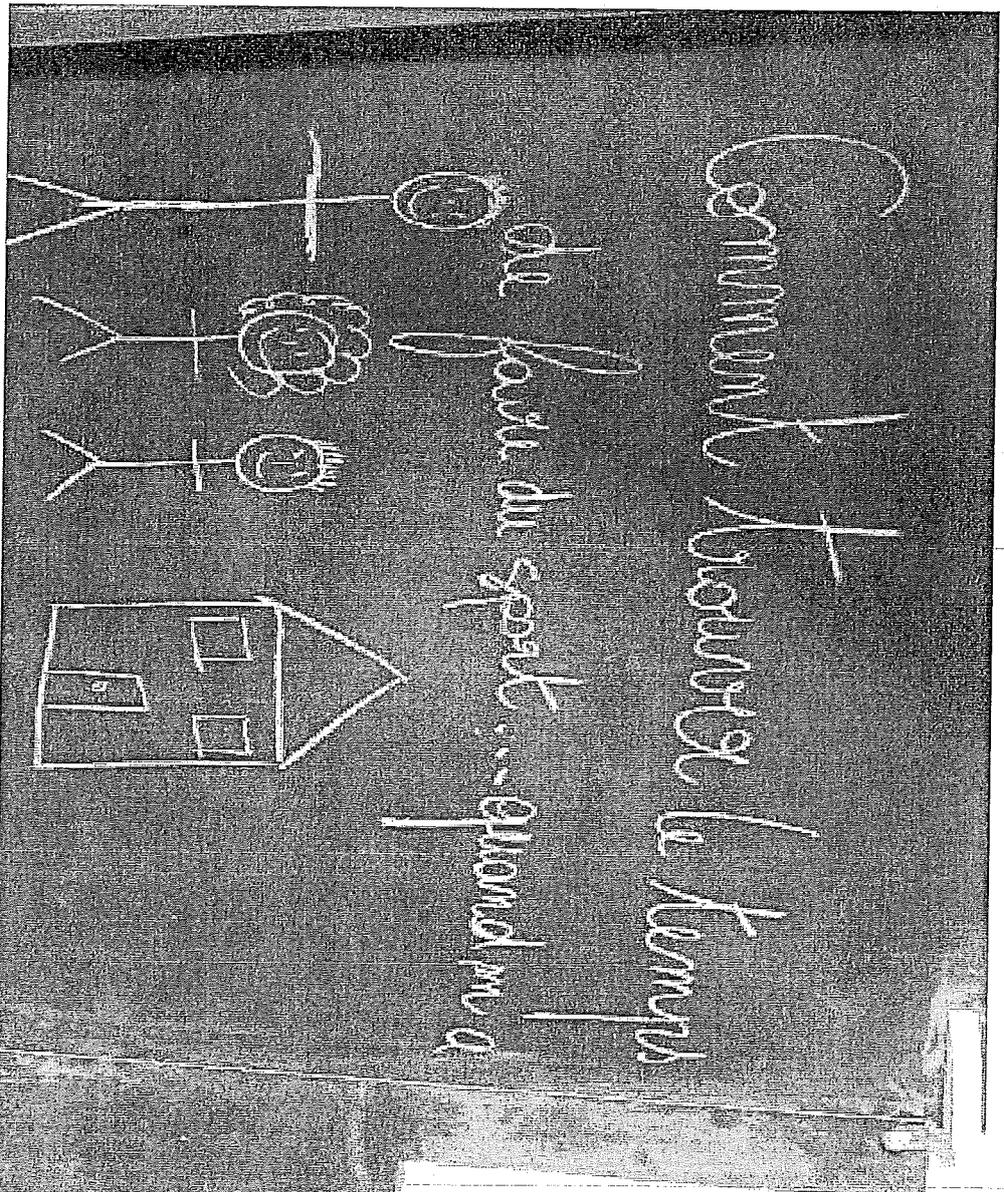
1. 15-24 ans
2. 25-34 ans
3. 35-44 ans
4. 45-54 ans



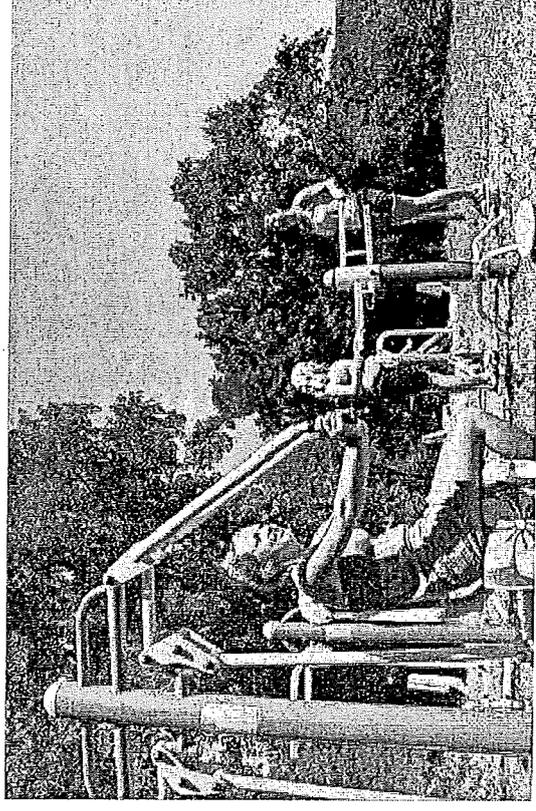
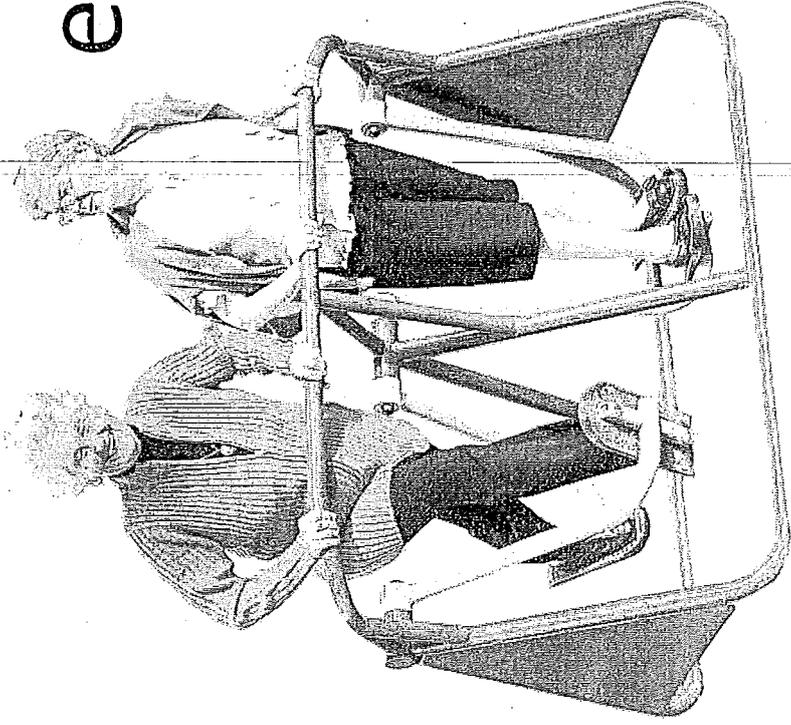
Le mouvement c'est la santé



On n'a pas le temps.....



Utilisons les parc publics existants ?



Pour permettre aux personnes du 3^{ème} âge
de faire du sport. En même temps que leurs
petits enfants.

Avantages

Ils sont accessibles par tous et à tout moment

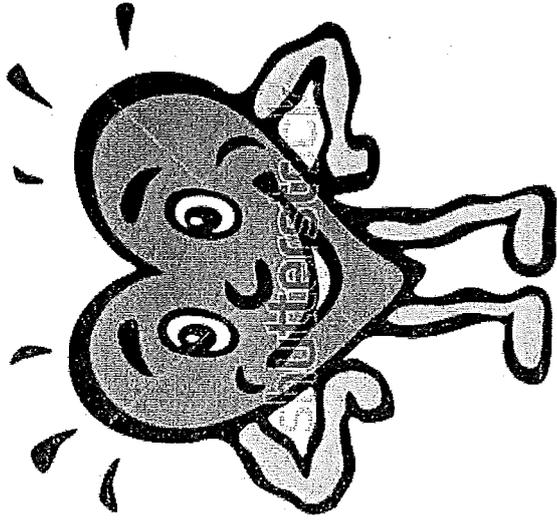
Ils permettent de créer une atmosphère conviviale

Les collectivités y trouveront un excellent moyen pour aménager les espaces publics

Ils permettent une pratique fréquente car très robustes



Bénéfices



Lutte contre les maladies cardio-vasculaires

1/3 des décès dans le monde sont provoqués par les maladies cardiovasculaires.

150 000 à 180 000 morts par an en France.

Les causes les plus importantes sont une mauvaise alimentation, un manque d'activité physique et le tabac

Appareil fitness permettent une activité physique douce, facile et agréable.

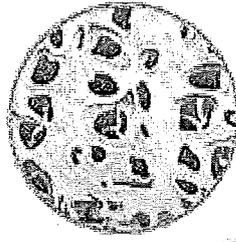
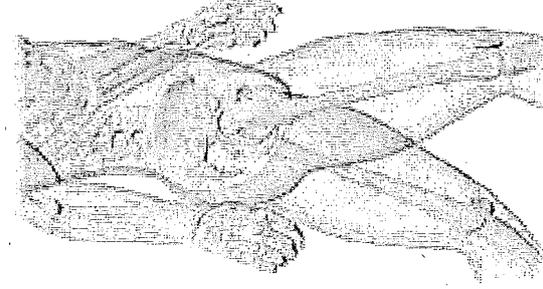
Diminue le risque d'accident cardiaque de 35 à 40 %.

Un cœur plus musclé pourra mieux travailler, plus longtemps et sans défaillances.

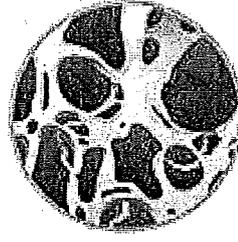
Lutte contre l'ostéoporose

L'ostéoporose est une maladie qui se caractérise par une fragilité accrue des os, et des fractures à répétition.

Appareil de fitness stimule la densification du squelette, et permet une solidité plus importante des os

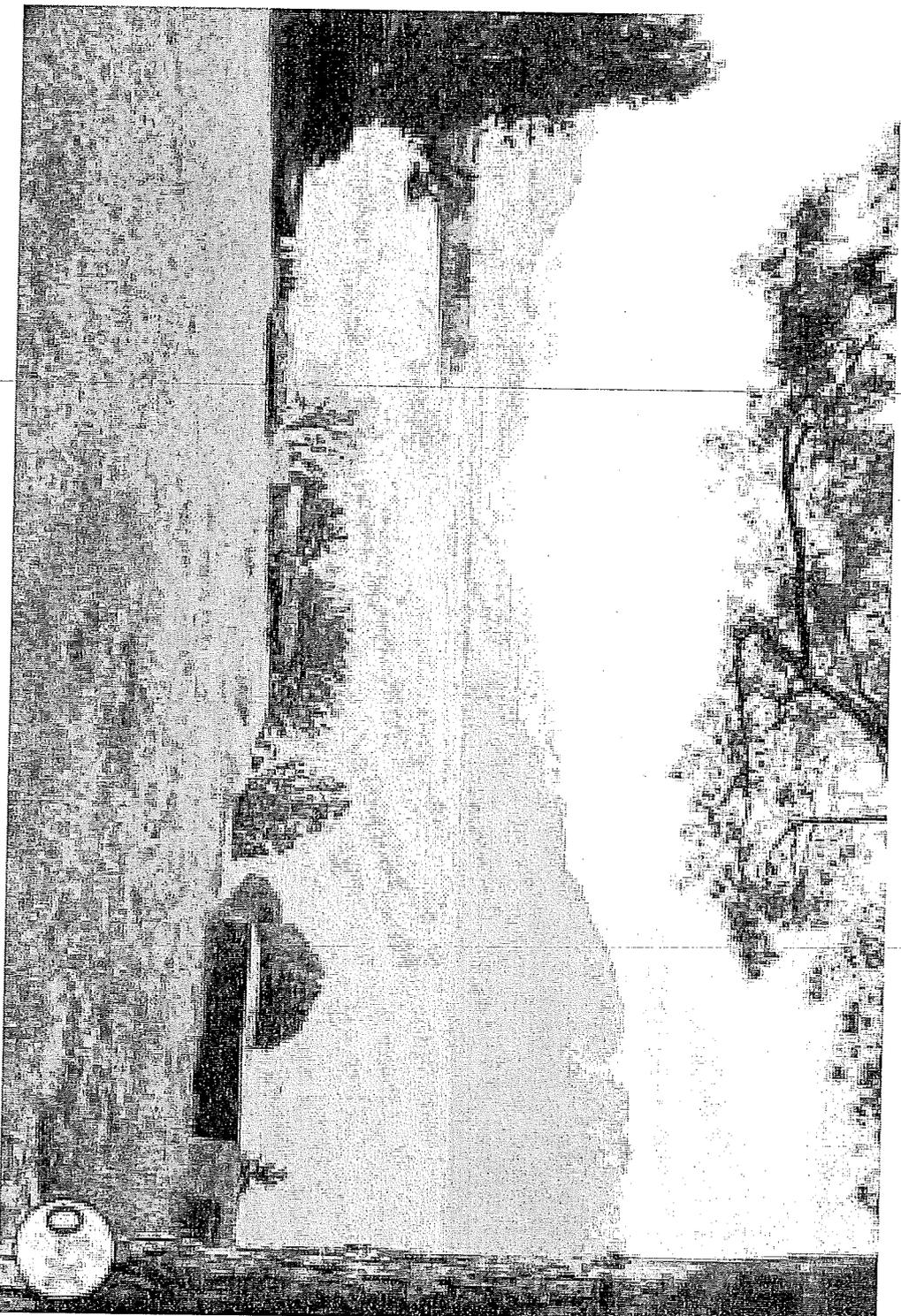


Trame osseuse normale



Ostéoporose

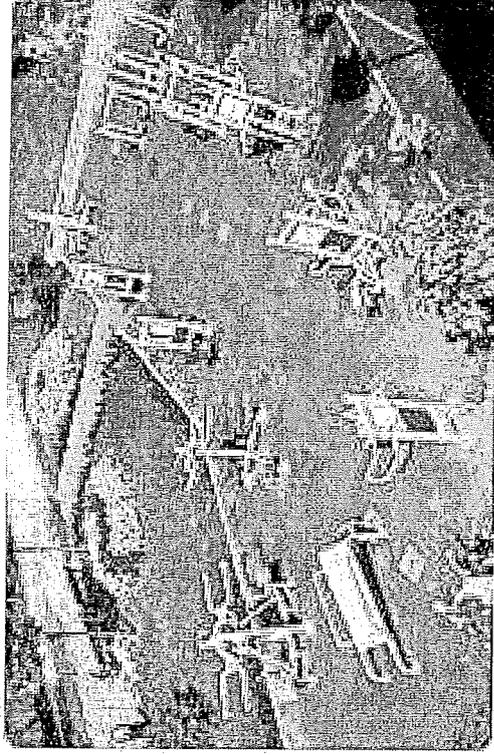
Un socle, un engin et ... une vue!!



Investissement modeste

Fr. 3'000.- à fr. 6'000.-

Par appareil:



Merci pour votre attention et merci d'envoyer directement à la Municipalité ce postulat.

Merci à la Municipalité de prendre en
compte ce postulat. Les Aînés
remercient d'avance pour sa réalisation.
Le postulant : Vladimir D'Angelo. selon
une idée du Dr. R.F. Stucki

